

Publié le 06/06/2024



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 13 mai 2024 s'est réuni à Arles le 29 mai 2024 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 72 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Jacqueline BOUYAC, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick DE CAROLIS, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON représentée par Patrick DE CAROLIS, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Christelle AILLET représentée par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, François LETOURNEUX, Sandrine ANDREANI, Alexandra MATUSCAK, Olivier BRIAND, Sandrine KIRAMARIOS, Nicolas WECK, Estelle ROUQUETTE, Magalie GORCE, Muriel CERVILLA, Christophe FONTFREYDE, Magali BLANC, Elodie AUJOUAT, Emilie IPSILANTI

Comité syndical du 29 mai 2024
Délibération n° CS-2024-034

REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-2024 0529-CS_2024_034

DÉLIBÉRATION N°CS-2024-034

Objet : demande de subvention au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif départemental d'aide à la création et à l'édition

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,

Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,

Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

Vu la délibération relative à l'adoption du Compte Administratif 2023,

Considérant

- Que depuis sa création en 1970, l'organisme gestionnaire du Parc naturel régional de Camargue édite « Les courriers du Parc », qui traitent de thématiques afférentes au territoire,
- Que le 59^{ème} numéro est consacré à un projet d'ouvrage collectif 'L'Homme, la Nature, la Camargue hier, aujourd'hui et demain »,
- Que cet ouvrage est le fruit d'un partenariat avec l'académie d'Arles,
- Qu'il rassemble les textes et illustrations de 22 auteurs spécialistes du sujet,
- Que l'ouvrage sera diffusé par l'éditeur, Arnaud BIZALION, ainsi que par le Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional de Camargue dans la librairie du Musée de la Camargue et du Domaine de la Palissade, au prix de 29 euros,
- Que dans le cadre du partenariat culturel, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône soutien depuis de nombreuses années les initiatives notamment prises dans le domaine du livre et de la lecture, sous la forme d'une subvention,
- Que le montant global du budget est de 30 000 euros,
- Que d'autres financeurs vont être sollicités,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide

- De solliciter une subvention de 10 000 euros au titre du Dispositif d'Aide à la Création et à l'Edition 2024 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Anne CLAUDIUS-PETIT
13200 ARLES
de Camargue
Tél 04 90 07 12 07
Fax 04 90 07 12 07